

**DECISION N° 53-2026**

Portant sur la proposition du devis de CAPA'AVENTURE pour le séjour d'été de l'accueil de loisirs du 11 au 14 août

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition du devis de CAPA'AVENTURE pour le séjour d'été de l'accueil de loisirs du 11 au 14 août ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition du devis de CAPA'AVENTURE pour le séjour d'été de l'accueil de loisirs du 11 au 14 août est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition du devis de CAPA'AVENTURE pour le séjour d'été de l'accueil de loisirs du 11 au 14 août d'un montant de 2 566.00 € (TVA non applicable, article 261-§7-1°-a du CGI).

D'indiquer que le paiement se fera par application du prix estimé lors du devis avec un premier versement pour la réservation en acompte puis la seconde partie en fin de séjour.

signé électroniquement le 24/02/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

